

Monsieur Gérard QUENNESSON
Président CQFD

68 Rue du Port
02300 CHAUNY

Editorial

...Réunion des élus ruraux du jeudi 24 février...

Oh, lala ! Qu'est-ce que j'ai pris dans la tronche! Bon d'accord, je l'avais un peu cherché... Mais là où mes détracteurs poussent le bouchon un peu loin, c'est qu'ils me prêtent des intentions revanchardes et destructrices, mettant en péril une soi-disant « unité rurale »... Ils oublient de dire que cette unité a volé en éclats dès les élections des vices présidents quand les représentants des élus ruraux ont été « choisis » par les deux élus urbains qui s'étaient concertés pour écarter Monsieur de Lauriston...

Bon, n'y revenons pas... Il paraît qu'il faut oublier tout ça... Soit, mais oublier les compromissions et les trahisons n'est pas

oublier les principes fondamentaux qui ont présidé à la construction de la communauté de communes : la solidarité entre urbains et ruraux, le développement équilibré de la ville et de la campagne, une redistribution des richesses et des ressources.

Mise à part cette accusation, j'ai été affublé de quelques noms d'oiseaux : affabulateur, grossier personnage, menteur, opposant systématique (donc borné) !

Là où ça a été amusant, c'est quand j'ai demandé : « Citez donc les mensonges dont vous m'accusez !... » Là, personne n'a été capable de citer quoique ce soit dans le texte. Pire, certains ont cité des phrases mensongères qui se terminaient par un point d'interrogation !!!... J'invite ces personnes à apprendre à lire : quand une phrase se termine par un point d'interrogation, ce n'est pas une affirmation, c'est une question...

Voilà... Sinon que la vie est de plus en plus dure pour les communes rurales. J'avais toujours espoir que sous un régime de droite, nos campagnes seraient toujours protégées par une chambre basse qui bénéficiait d'un suffrage indirect avantageant le monde rural. Aujourd'hui, Monsieur SARKOZY remet en cause à mots couverts cette préférence nationale pour les « paysans », et fustige le déficit criant de l'aide aux banlieues qui sont aujourd'hui les parents pauvres des subsides de l'état. Ce que Monsieur SARKOZY claironne aujourd'hui est l'exacte réplique de ce que pensent tout bas nos stratèges de la gauche « socialo-bien pensante »...

Je vais encore me faire incendier parce que je ne m'exprime pas comme un homme de gauche ! Peu importe, j'assume complètement cette conduite, qui écarte une fois pour toute l'idée de se rallier à une quelconque étiquette... J'ai payé le prix, il me semble, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, de cette indépendance de ton. Je suis intimement persuadé que c'est de cette façon, et de cette façon seulement, que nous pouvons encore défendre la démocratie.

Sommaire de la lettre :

Page 1 :

↳ éditorial.

Page 2 & 3 :

↳ Aménagement du territoire : la concertation bat son plein !...

page 4 :

↳ Prix de l'eau : Sian et Siden France jouent les trouble-fêtes.

↳ quelques petites affaires sans importance...

Aménagement du territoire : la concertation bat son plein !...

« L'aménagement concerté du territoire » ! Quel beau projet et quelle belle politique nous offre là nos gouvernants dans la loi LOADT, loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire... Il faut en effet reconnaître la pertinence de cette loi qui permet d'aménager un territoire en tenant compte de l'avis de tous ses habitants. Bien sûr cette loi n'impose pas aux élus de faire participer les habitants à toutes les décisions qu'ils prennent, et heureusement ! Nous croulerions sous une somme faramineuse de réunions qui décrédibiliseraient par ailleurs le système...

Cependant, il y a des moments où l'on se demande si les élus ne feraient pas mieux de consulter les populations avant de prendre leur décision. Ils auraient tout à y gagner, et éviteraient ainsi de se retrouver en situation difficile devant les mouvements de colère des « citoyens-usagers » montés au créneau pour défendre leur point de vue...

Ça a été le cas, ces derniers temps, pour deux équipements publics qui vont ou ont vu le jour sur notre territoire : une antenne téléphonique et une aire d'accueil pour gens du voyage...

Pour l'antenne téléphonique, les administrés de la rue... se sont réveillés un jour avec une antenne de 15 mètres de haut devant leur palier. Vous imaginez leur stupéfaction, d'autant que rien ni personne ne les avait mis au courant, et surtout pas les pouvoirs publics... Et comme ce genre d'installation a une réputation plus ou moins vérifiée de nuire à la santé, vous imaginez également la colère de ces citoyens qui ont l'impression d'être pris pour des imbéciles. On savait pertinemment que des doutes ont été émis quant à l'innocuité de ce genre d'appareil ! Pourquoi dès lors imposer cette présence sans aucune concertation, sans aucun dialogue, et sans avoir pris la peine de rassurer les citoyens ?

Bien que rassurer les citoyens, ça devrait être assez difficile... En effet, il suffit de se brancher sur un des sites dédiés à ce problème pour trouver pas mal d'arguments qui ne plaident pas en faveur de ces installations :

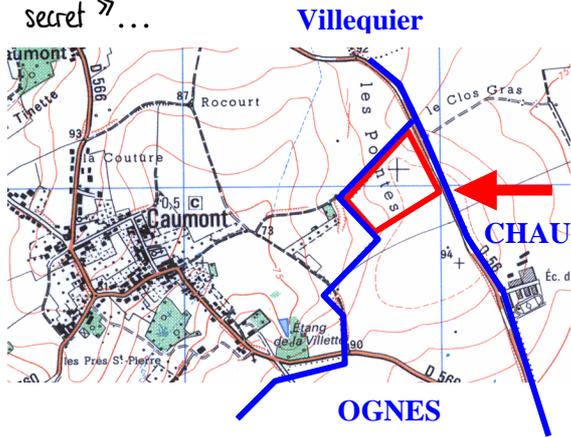
« ...L'antenne téléphonique produit des champs électromagnétiques qui peuvent s'avérer dangereux si l'on y est exposé c'est à dire si l'on stationne sur la terrasse où elle est installée et devant le faisceau de l'émetteur à condition de rester quelques minutes à moins de 5 mètres de l'installation. En dehors de ce contexte l'exposition est très faible, de l'ordre de quelques millièmes des niveaux d'intensité maximale de champ électromagnétique fixés par une recommandation européenne datant du 12 juillet 1999.

Les données épidémiologiques manquent pour dissiper les doutes. Mais il estime qu'il existe un « doute raisonnable », et recommande un certain nombre de mesures de précaution. En particulier de modifier l'orientation des antennes-relais si elles sont situées près d'établissements sensibles (hôpitaux, écoles, maisons de retraite). Il demande aussi à l'Agence nationale des fréquences d'établir « dans les meilleurs délais » des règles de mesure des champs électromagnétiques au voisinage des antennes. Une étude internationale est en cours. Les réponses devraient intervenir dans... cinq ans... »

Les scientifiques n'ont pas tranché mais en attendant les juges et les politiques font déjà jouer le principe de précaution. De plus en plus de maires promulguent des arrêtés créant des zones de protection autour des antennes. Une vingtaine de maires ont pris un arrêté pour interdire l'installation d'antennes à moins de 100 ou 300 m d'habitations. Et les parlementaires, toutes tendances politiques confondues, s'appêtent à déposer une proposition de loi destinée à réglementer ces installations.

Vous voyez, on est quand même dans l'embarras avec cette antenne... il valait peut-être mieux discuter...

Le deuxième exemple, l'installation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, est encore plus "intimiste et secret"...



Il y a environ 3 mois, nous recevions pour information, envoyée par le Maire de Caumont, une copie de la lettre du Maire de OGNES, qui l'informait de l'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, décidée par le SIVOM. Cette aire, le long du RD 56, se situerait à la limite nord de la commune de CAUMONT et de OGNES, sur la route qui dessert les communes de COMMENCHON et UGNY LE GAY. D'information à ces deux communes ? point ! Il ne faut pas exagérer, à moins de 500 habitants, on est de la quantité négligeable...

Aujourd'hui, les habitants de CAUMONT lancent une pétition : les habitants ?... Et pas le Conseil Municipal ???... D'autant que ces arguments sont tout à fait pertinents : reprocher à cette aire d'accueil d'être loin de toute zone urbanisée et des services publics et commerciaux. Ils mentionnent aussi la dangerosité de l'accès dans une zone en rase campagne...

Un dossier édité par le ministère du logement et le ministère des affaires sociales, que je vous recommande de lire (sur le site www.logement.fr) stipule bien :

« ...La localisation de l'aire d'accueil doit garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité des gens du voyage et permettre un accès aisé aux différents équipements urbains.

Une localisation peu adaptée à la vocation d'aire d'accueil pourrait se voir refuser les subventions prévues par la loi du 5 juillet 2000... »

Ce dossier dit aussi :

« ...Les partenaires concernés devront être mobilisés dès le début de l'étude, lors de l'élaboration du cahier des charges, afin de mener une réflexion collective sur les besoins et les moyens d'y répondre. Ce partenariat devra se poursuivre tout au long de la réalisation de l'aire d'accueil. Une concertation, dès l'étape de conception, avec les gens du voyage concernées ou leurs représentants, permettra l'élaboration d'un projet bien adapté aux besoins. Les conditions de participation à la vie de l'aire des futurs usagers doivent également faire l'objet d'une réflexion dès cette étape... »

Là encore, on aurait pu associer dans une belle transparence, toutes les parties concernées. Notamment les communes limitrophes au projet et leurs habitants... Aujourd'hui, faute d'informations claires et franches, chacun se met à "fabuler" sur les motivations plus ou moins intéressées des uns et des autres. D'autant que la manne financière rattachée à ce genre de projet n'est pas négligeable. L'aide est de 70% de la dépense et peut monter jusqu'à 10 671 euros (70 000 F) par place de caravane pour une nouvelle aire d'accueil.

L'Etat apporte désormais une aide à la gestion des aires d'accueil. Cette aide est de 128,06 euros (840F) par place de caravane et par mois. Le département participe également aux dépenses de fonctionnement des aires d'accueil dans la limite du quart de ces dépenses. Par ailleurs, les collectivités locales qui réalisent ou financent une aire d'accueil bénéficient d'une majoration de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Ceci explique peut-être cela... En tout cas, ce n'est pas avec toutes ces décisions prises sans concertation, en faisant fi de la démocratie "participative" que l'on va encourager les citoyens à faire confiance aux politiques...

Prix de l'eau : SIAN & SIDEN France jouent les trouble-fêtes.

On savait depuis belle lurette que les super-profits des majors de la distribution de l'eau ne se faisaient pas sans une ponction « légèrement » gonflée sur les factures des usagers que nous sommes. Ces cagnottes se nomment, en toute légalité il faut bien le souligner, "**provisions pour renouvellement**". Superbanco ! Sous cette appellation anodine se dissimule l'un des scandales majeurs de la gestion de l'eau du partenariat « public privé » entre collectivités locales et grandes entreprises.

Ces "provisions pour renouvellement" sont officiellement présentées comme un mécanisme d'amortissement qui permet aux collectivités d'étaler dans le temps les engagements financiers qu'elles vont devoir consentir pour assurer l'entretien et le renouvellement des réseaux. Quelques francs sont donc prélevés sur chaque facture d'eau par l'entreprise titulaire d'un contrat. A charge pour cette même entreprise d'affecter les milliards de francs ainsi collectés à l'entretien et au renouvellement des réseaux.

L'entreprise facture donc à l'avance à l'utilisateur le montant des frais de renouvellement des installations. Ensuite c'est elle qui décidera d'effectuer, **ou non**, des travaux en puisant dans cette fabuleuse cagnotte.

Dès lors nos "provisions pour renouvellement" sont placées, pour de très longues périodes, par les entreprises qui réalisent par ce biais de nouveaux et très importants bénéfices supplémentaires! Touche finale au tableau, les milliards de francs ainsi prélevés sur les factures des usagers en vue d'éventuels frais d'entretien et de remise en état des réseaux deviennent tout à fait légalement la propriété des entreprises privées en fin de contrat si les travaux n'ont pas été effectués!

Pourquoi est-ce que je vous raconte tout ça ? Eh bien tout simplement pour justifier le fait que six communes de notre territoire ont signé un contrat avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN): VILLEQUIER AUMONT, LIEZ, CAUMONT, COMMENCHON, GUIVRY et UGNY LE GAY. GUIVRY a même signé aussi avec son syndicat jumeau, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord France (SIDEN France), pour gérer son réseau d'eau potable qui a besoin d'être modernisé. Et pourquoi ces syndicats offrent-ils des financements à des prix battant toute concurrence ? Pas parce qu'ils rasant gratis pour arnaquer le client ensuite, mais parce qu'ils mutualisent les coûts d'investissement. Et eux n'ont pas de « provisions pour renouvellement », comme ces grandes multinationales qui offrent des « golden parachutes » à leur PDG : désolé, Monsieur Jean-Marie MESSIER, nous ne vous servons plus de pigeons...

Quelques petites choses pas importantes qui pourraient le devenir ...

Il y a beaucoup de choses à étudier de près dans ce que décide le bureau exécutif de la communauté de communes. Cela demande déjà beaucoup de travail :

De la lecture pour prendre les informations ; de la réflexion pour les analyser ; de la recherche pour les vérifier et les confronter à d'autres réalités... Et nous pourrions, que dis-je nous devrions étendre ce travail à tout ce qui ne décide pas...

Il y a par exemple ce problème de la réécriture des compétences intercommunautaires à travers de nouveaux statuts. Pourquoi certains paragraphes ont-ils été retirés de la mouture proposée aux communes ? « Pour rendre la présentation conforme aux règles rédactionnelles imposée par la préfecture... » a répondu Monsieur le Directeur Général... ???...

Soit, alors pourquoi certains paragraphes sont-ils restés « intacts », notamment celui du développement économique... Et que ce qui a été supprimé ne relève pour l'essentiel que du monde rural.

La réponse du Président, en tout cas, a été formelle : **c'est le texte dans son intégralité qui a été validé par le vote du Conseil communautaire.**

Il me semble donc utile de rappeler ce qui a été supprimé au texte soumis au vote des communes :

Dans les actions de développement touristique.

_création de gîtes ruraux : abondement du dispositif départemental.

_actions visant à développer les filières touristiques, culturelles, scientifiques et historiques.

_aménagement de sentiers et circuits à thèmes.

Dans les actions en faveur du logement social des personnes défavorisées.

_ [favoriser l'implantation de logements sociaux en milieu rural]... dans une recherche d'une plus grande mixité sociale.

Je vous invite à proposer à tous les conseils municipaux que soient rétablis ces développements des actions générales, afin de lever toute ambiguïté sur l'engagement de la communauté de communes au niveau de ces actions.